ARRÊTÉ

PORTANT NOMINATION STAGIAIRE

DE M ..................................

*GRADE*

Le Maire *(ou le Président)* de …………..……,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

*(Le cas échéant)*Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991, modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992, modifié, fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° ……… du ………………… portant statut particulier du cadre d’emplois des …………………….………. territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l’organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du ………………créant un emploi de ……………….. à temps complet *(ou à temps non complet à hauteur de … /35ème)*,

Vu la déclaration de vacance de l'emploi faite auprès du Centre de Gestion sous le n° ……………,

Vu le certificat médical attestant l'aptitude physique à l'emploi,

Considérant que M …….……… a accepté l'emploi qui correspond au grade qui lui a été assigné,

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 : A compter du ……………, M …….……… né*(e)* ………………..…….. le …………... à ……………., est nommé*(e)* en qualité de ……………… stagiaire à temps complet *(ou temps non complet)* pour une période de 1 an.

ARTICLE 2 : A compter de cette même date, et dans l’attente de la prise en compte de ses services antérieurs, l’intéressé*(e)* sera classé*(e)* au 1er échelon de l’échelle C1, indice brut …, à raison de ……./35ème, sans reliquat d’ancienneté.

**ARTICLE 3** : M ……... est soumis*(e)* au régime spécial de Sécurité Sociale des fonctionnaires et est affilié*(e)* à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales.

*(ou s’il effectue moins de 28 h)* M ……...est soumis*(e)* au régime général de Sécurité Sociale et est affilié*(e)* à l’IRCANTEC.

**ARTICLE 4** : Au cours de la période de stage, M …….……… est astreint*(e)* à suivre une formation d’intégration dans les conditions prévues par le décret n°2008-512 du 29/05/2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux.

**ARTICLE 5** : Le stage de M …….……… pourra être interrompu avant son terme normal sans préavis ni indemnité de licenciement, après communication de son dossier :

* en cas d’insuffisance professionnelle après avis de la Commission Administrative Paritaire, dès lors que la moitié du stage sera accomplie,
* en cas de faute disciplinaire, après avis du Conseil de Discipline

**ARTICLE 6** : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l’Etat, notifié à l'intéressé*(e)*, et dont ampliation sera transmise :

- au Président du Centre de Gestion,

- au Comptable de la Collectivité.

Fait à …………… le …………….,

Le Maire *(ou le Président)*,

Le Maire *(ou le Président)*,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d’Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le ...................

Signature de l’agent :